

# Annexe A

---

## **GARDERIE- GABRIELLE-ROY**

### **HORAIRE**

Le service de garde CEPP est offert du lundi au vendredi de 6h à 21h sauf pour les jours fériés. Il est ouvert sur les 12 mois de l'année.

La CEPP se réserve le droit de fermer le centre 3 fois par année, pour des journées de développement professionnel. Le calendrier avec les dates de fermeture sera remis aux parents au début de l'année scolaire.

**Le centre ferme à 16 h le dernier vendredi de chaque mois afin que les éducateurs puissent participer à leur réunion mensuelle.**

### **SERVICE DES HEURES ÉTENDUES**

Le CEPP offre le service des heures étendues constituant à des heures d'ouverture plus grandes : 6h à 21h. L'enfant pourra rester à la garderie pour un total de 10 heures maximum par jour. Un repas sera servi vers 17h30. Le menu suivra les recommandations du Guide alimentaire Canadien.

### **SERVICE PONCTUEL**

Le CEPP offre un service de garde dit ponctuel, pour les enfants de 12 mois à 5 ans. Ce service est offert aux familles ayant besoin d'un service de garde occasionnel. Les heures d'ouverture sont de 8h à 18h, du lundi au vendredi. Le parent peut faire la demande la veille, le matin même ou plusieurs jours d'avance. Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec le coordonnateur de votre centre.

### **MATÉRIEL**

À la rentrée, chaque enfant doit avoir les articles suivants :

- Vêtements de rechange bien identifiés au nom de l'enfant
- Une paire d'espadrilles non-marquantes et appropriées pour le gymnase avec fermeture en velcro pour porter à l'intérieur
- Un paquet de couches (le cas échéant)
- Un paquet de lingettes humides (wipes)
- Une photo de sa famille
- Un drap et une couverture pour le repos de l'après-midi
- Insectifuge avec le formulaire signé par le parent
- Crème hydratante avec le formulaire signé par le parent
- Des vêtements extérieurs convenables à la saison de l'année

## PROCÉDURE POUR LE REPOS

Le repos fait partie de la routine quotidienne des enfants. Le CEPP demande aux parents de fournir une couverture identifiée au nom de l'enfant ainsi qu'un drap contour. Les articles seront renvoyés à la maison tous les vendredis afin d'être lavés et devront être rapportés les lundis. Le repos débutera normalement vers 12h30 et se terminera vers 14 h 15. Les enfants qui ne peuvent pas ou ne doivent pas dormir feront une période de relaxation d'au moins 30 minutes. Des activités calmes seront planifiées pour eux. Cependant, afin de respecter le rythme naturel de l'enfant et de respecter ses besoins, si l'enfant s'endort lors de la période de relaxation, le personnel laissera dormir l'enfant.

## RÈGLEMENTS FINANCIERS

---

Dépôt de bénévolat : Une fois par année, avant le 1<sup>er</sup> octobre, chaque famille doit remettre un document d'autorisation de débit de 300\$ au coordonnateur du site, daté au 1<sup>er</sup> juillet de l'année suivante. Dans le cas où le parent effectue son engagement parental, le parent signera, avec le coordonnateur, une confirmation d'accomplissement de tâches. Dans le cas où le parent n'effectue pas son engagement parental, le montant de 300\$ sera débité de son compte le 1 juillet.

### RETARD

En cas de retard, aucun frais ne sera chargé. Par contre, après 3 retards accumulés, le CEPP se réserve le droit de mettre fin au contrat.

### RETRAIT

Il sera demandé aux parents de donner **30 jours de préavis** par écrit à la FPFA pour retirer l'enfant du CEPP. Sans ce préavis, le CEPP se réserve le droit d'encaisser les frais pour le mois suivant le retrait de l'enfant.

Le CEPP s'engage à remettre le dépôt de 200 \$ aux familles dans les deux semaines suivant le départ de l'enfant si tous les comptes sont bien à jour.

# SANTÉ ET NUTRITION

---

## REPAS ET COLLATION

Les parents du CEPP Gabrielle-Roy doivent apporter deux collations santé pour leur enfant inscrit à la journée. La collation sera prise l'avant-midi vers 10h et en après-midi vers 14h30. Des suggestions de collations seront présentées tout au long de l'année. Le centre fournit le dîner.

Le centre est un lieu sans noix et arachides.

---

Je reconnais avoir pris connaissance de cette annexe et j'en accepte les principes, règles et visions.

Le : \_\_\_\_\_

À : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_